

## Dispositif d'accès spécifique au solo

### CATÉGORIE ESPOIR

La qualification en solo espoir est ouverte aux nageuses nées en 1998, 1997, 1996, 1995 et se réalise sur les résultats combinés (solo libre + figures imposées).

#### 1. Effectif qualifié

24 nageuses au maximum peuvent se qualifier pour l'épreuve de solo du Championnat de France d'été espoir « Élite » 2010 comme suit :

- a. le podium solo du Championnat de France d'été espoir « Élite » 2009 ;
- b. 12 solistes au maximum \* sur les résultats des Championnat hiver « Élite » 2009 ;
- c. 12 solistes sur les résultats de l'épreuve nationale d'accès solo (participation maximum de 30 nageuses.

\* Les solistes du podium du Championnat de France été 2009 sont comprises dans cet effectif.

#### 2. Engagement et qualification

a. Les solistes du podium du Championnat de France été espoir « Élite » 2009 ont acquis leur qualification et n'ont pas l'obligation de participer aux Championnats hiver « Élite » 2009. Dans ce cas, leur engagement préliminaire pour le Championnat de France d'été espoir « Élite » 2010 devra parvenir avant la date limite du 20 décembre 2009.

En dehors des solistes du podium, toutes les nageuses doivent participer en solo libre (solo libre et figures imposées) à une compétition d'hiver.

b. Pour les nageuses qualifiées individuellement aux championnats de France hiver « Élite » sur les résultats des championnats de France espoir national ou « Élite » (liste diffusée en fin de saison 2008-2009) leur engagement préliminaire devra parvenir à la FFN avant la date limite du 15 octobre 2009.

Les nageuses dont l'engagement préliminaire aura été validé pourront s'engager en solo et figures imposées (30 au maximum).

À l'issue du Championnat de France d'hiver « Élite » 2009, le classement du solo libre espoir (50 % ballet libre + 50 % figures imposées) déterminera nominativement :

- les solistes qualifiées pour le Championnat de France d'été espoir « Élite » 2010 : effectif complémentaire pour atteindre le quota de 12 nageuses ;
- les solistes qualifiées pour l'Épreuve nationale d'accès : 18 nageuses au maximum.

c. L'engagement à l'épreuve Nationale d'accès solo espoir est ouvert aux nageuses (30 au maximum) retenues sur les compétitions d'hiver comme suit :

- à l'issue des championnats de France hiver « Élite » 2009 : 18 solistes au maximum ;
- à l'issue des Journées techniques d'hiver, sur étude des résultats et proposition de la DTN : 12 solistes au maximum pour compléter l'effectif jusqu'à 30 au maximum.

Les candidatures de solo engagées aux Journées techniques d'hiver devront parvenir à la FFN avant le 20 décembre 2009. La procédure d'engagement aux Journées techniques d'hiver respecte le règlement de la compétition concernée.

À l'issue des compétitions d'hiver, la liste des nageuses retenues pour l'épreuve nationale d'accès au solo du Championnat de France d'été espoir « Élite » 2010 sera diffusée par la FFN.

Les engagements préliminaires pour cette épreuve devront parvenir à la FFN avant la date limite du 15 mars 2010.

Toutes les solistes, qualifiées pour l'Épreuve nationale d'accès doivent s'engager sur extraNat (cf. tableaux d'engagement annexe n° 1).

L'épreuve nationale d'accès au solo détermine nominativement les nageuses qui compléteront l'effectif de 24 nageuses au maximum qualifié pour l'épreuve de solo du Championnats de France été espoir.

La FFN organisera cette épreuve avant le Championnat de France été espoir « Élite ».

### CATÉGORIE SENIOR-JUNIOR

Le processus de qualification junior et senior suit la même logique et les mêmes échéances.

Les clubs désirant qualifier des nageuses pour l'épreuve de solo des Championnats de France d'été toutes catégories « National » ou « Élite » doivent faire parvenir leurs engagements préliminaires nominatifs à la FFN avant la date limite du 15 octobre 2009.

#### A. Engagement préliminaire

Les engagements préliminaires seront validés sur l'étude des résultats des championnats de France d'été toutes catégories 2009, « National » et « Élite », et du Championnat de France d'été espoir « Élite ».

La liste nominative sera diffusée par la FFN.

Les solistes dont l'engagement préliminaire n'est pas validé pour les Championnats de France hiver « Élite » évolueront dans le programme « Performance ».

## **B. Qualification au Championnat de France d'été / Étude des résultats**

Les solistes des podiums juniors et toutes catégories des Championnats de France été toutes catégories « Élite » 2009 et la championne de France « Élite » Espoirs 2009 ont acquis leur qualification et n'ont pas l'obligation de participer aux Championnats hiver « Élite » 2009. Dans ce cas, leur engagement préliminaire pour le Championnat de France d'été toutes catégories « Élite » 2010 doit parvenir avant la date limite du 20 décembre 2009.

À l'issue des Championnats de France d'hiver « Élite » 2009, le classement du solo libre (50 % figures imposées + 50 % ballet libre) en catégorie junior et solo technique (100 %) en catégorie senior déterminera nominativement pour chaque catégorie :

- les solistes qualifiées pour le Championnat de France d'été toutes catégories « Élite » 2010 : effectif complémentaire pour atteindre le quota de 8 nageuses par catégorie ;
- les solistes qualifiées pour le Championnat de France d'été toutes catégories National : 16 nageuses par catégorie ;
- les nageuses non retenues évolueront en dehors des Journées Techniques d'hiver dans le Programme « Performance ».

Une liste complète, après étude des résultats, sera diffusée par la FFN.

Pour toutes les solistes qualifiées, les engagements se font sur extraNat (cf. tableaux d'engagement annexe n° 1).